

CTA DU 18 JANVIER 2018

RIFSEEP des ITRF

(5 documents)

DOCUMENT DE TRAVAIL
MISE EN PLACE DE L'IFSE
PERSONNELS ITRF

ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

BOP 214
Grille ATRF

Groupes de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels RIFSEEP	Minimum ministériel annuel	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	dernière valeur minimale mensuelle au 30/10/2017	Agents percevant la PFI			Agents BAP J		Agents autres BAP	
									Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE pour agents BAP J	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE agents autres BAP	
Groupe 1	ATRIF en services académiques : chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions fonctions à spécialités particulières	12	ATRIF P2C	3	1 = 11700€ non logés 2 = 1300€	2 210 €	2 956 €	350,16 €	1	4 287,00 €	2	2 972,00 €	0	2 673,00 €	
			ATRIF P2C	5					2	4 237,00 €	1	2 922,00 €	2	2 623,00 €	
			ATRIF	1					0	4 187,00 €	0	2 872,00 €	1	2 573,00 €	
Groupe 2	ATRIF en services académiques : secrétaire/assistant chargé de gestion fonctions d'accueil du public charge d'exploitation/opérateur technique	22	ATRIF P2C	0	1 = 10800€ non logés 2 = 1200€	2 160 €	2 956 €	/					0	2 260,00 €	
			ATRIF P2C	5									5	2 210,00 €	
			ATRIF	13									13	2 160,00 €	

27

BOP 141
Grille ATRF

Groupes de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels RIFSEEP	Minimum ministériel annuel	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	dernière valeur minimale mensuelle au 30/10/2017	Agents percevant la PFI			Agents BAP J		Agents autres BAP	
									Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE pour agents BAP J	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE agents autres BAP	
Groupe 1	ATRIF en EPLE (BAP A ou B) : coordination d'une équipe de laboratoire fonctions à technicité ou à spécialités particulières	208	ATRIF P2C	41	1 = 11700€ non logés 2 = 1300€	2 210 €	2 776 €	222,72 €						2 673,00 €	
			ATRIF P2C	135									2 623,00 €		
Groupe 2	ATRIF en EPLE (BAP A ou B) : préparateur de laboratoire		ATRIF P2C	0	1 = 10800€ non logés 2 = 1200€	2 160 €	2 776 €	/						/	
			ATRIF P2C										/		
			ATRIF					/						/	

136

* P.P.S.S. (Prime de Participation à la Recherche Scientifique), P.F.I. (Prime de Fonction Indemnitaire), I.S.S. (Indemnité de Sujétion Spéciale), I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité)

agents PFI : moyenne pondérée des 3 agents percevant PFI
agents BAP J : alignement sur ADJENES
agents autres BAP : alignement sur EPLE5 ATRFP2C des SA avaient moins que le minimum ministériel
13 ATRF des SA avaient moins que le minimum ministériel

G2 : en part du minimum ministériel pour ATRF (certains avaient moins que le minimum) et on ajoute un pas de 50€

DOCUMENT DE TRAVAIL
MISE EN PLACE DE L'IFSE
PERSONNELS TRF

TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

BOP 214

Groupe de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels RIFSEEP	Minimum ministériel annuel	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	dernière valeur minimale mensuelle au 30/11/2017	Agents percevant la PF			Agents autres BAP	
									Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade
Groupe 1	TRF en services académiques : Chef de bureau ou responsable de structure équivalente technicien dans un domaine scientifique ou fonctionné à forte responsabilité ou à sujets particuliers	11	TRF CE	1	1 = 16720€ non logés 1 = 10870€ logés N.A.S.	3 320 €	3 318 €	561,97	1	6 744,00	0	6 696,00	
			TRF CS	2				411,82	1	6 508,00	1	6 185,00	
			TRF CN	7		2 = 2280€		489,29	7	6 458,00	0	5 764,00	
Groupe 2	TRF en services académiques : chef de pôle fonctions administratives ou techniques complexes adjoint au chef de bureau technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel	28	TRF CE	2	1 = 14980€ non logés	3 200 €	3 318 €	558,82	2	6 682,00	0	5 602,00	
			TRF CS	5	1 = 9726€ logés N.A.S.		411,82	5	6 438,00	0	5 246,00		
			TRF CN	18	2 = 2040€		408,36	17	6 186,00	1	4 889,00		
Groupe 3	TRF en services académiques : chargé de gestion assistant/secrétaire fonctions techniques	0	TRF CE	0	1 = 13200€ non logés	3 020 €	3 318 €		0		0	4 781,00	
			TRF CS	0	1 = 6580€ logés N.A.S.				0		0	4 529,00	
			TRF CN	0	2 = 1800€				0		0	4 464,00	

35

38

BOP 141

Groupe de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels RIFSEEP	Minimum ministériel annuel	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	dernière valeur minimale mensuelle au 30/10/2017	Agents percevant la PF			
									Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE
Groupe 1	TRF : encadrement de personnels de laboratoire fonctions à technicité ou à sujets particuliers	31	TRF CE	4	1 = 16720€ non logés	3 320 €	4 594 €	372,31 €		4 714,00 €		
			TRF CS	9	2 = 2280€			372,31 €		4 654,00 €		
			TRF CN	18				372,31 €		4 594,00 €		
Groupe 2	TRF : coordination et ou animation d'équipe de laboratoires	0	TRF CN	0	1 = 14960€ non logés	3 200 €	4 594 €	/		/		
			TRF CS	0	2 = 2040€			/		/		
			TRF CE	0				/		/		
Groupe 3	TRF : technicien de laboratoire fonctions techniques	2	TRF CN	1	1 = 13200€ non logés	3 020 €	4 594 €	201,88		3 318,00 €		
			TRF CS	0	2 = 1800€			/		3 258,00 €		
			TRF CE	1			168,63			3 198,00 €		

* P.F.R.S. (Prime de Participation à la Recherche Scientifique), P.F.I. (Prime de Fonction Informatique), U.S.S. (Indemnité de Sujétion Spéciale), I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicien), I.F.T.S. (Indemnité Fondatrice de Travaux Supplémentaires)

BOP 214 agents PFI : moyenne pondérée (cela conduit à augmenter le seul classe sup de G1 car la moyenne des CN est supérieure à ce qu'il percevait)

BOP 214 agents autres BAP : alignement sur SAENES

BOP 141 G1 : moyenne servie à l'EN BOP 141 et pas de 60

BOP 141 G3 : les 2 techniciens du G3 avaient moins que le minimum ministériel, augmentation au-delà de ce minimum

DOCUMENT DE TRAVAIL
MISE EN PLACE DE L'IFSE
PERSONNELS ITRF

ASSISTANTS INGENIEURS

BOP 214

Groupe de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels RIFSEEP 1 = IFSE / 2 = CIA	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	Minimum ministériel	dernière valeur minimale mensuelle au 30/11/2017	Agents percevant la PFI		agents autres BAP	
									Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE
Groupe 1	ASI en services académiques : chargé d'études à forte expertise, chef de bureau responsable de service, de site ou de structure assistant de développement d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions expertises et ou complexes fonctions à technicité ou à sujétions particulières des plusieurs établissements	9	ASI	8	1 = 20400€ non logés 1 = 13260€ logés N.A.S. 2 = 3600€	4 062 €	3 700 €	504,69	6	7382,18	1	7 032,00 €
Groupe 2	ASI en services académiques : chargé d'études chargé de gestion (BAP 1) assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études	2	ASI	1	1 = 17850€ non logés 1 = 11600€ logés N.A.S. 2 = 3150€	4 062 €	3 500 €		0		1	6 056,00 €

BOP 141

Groupe de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	Minimum ministériel	Agents percevant la PFI		agents autres BAP	
							Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE
Groupe 1	ASI en EPLE (BAP A ou B) : encadrement de personnels de laboratoire fonctions à technicité ou à sujétions particulières	0	ASI	0	4 062 €	3 700 €				
Groupe 2	ASI en EPLE (BAP A ou B) : encadrement de personnels de laboratoire	0	ASI	0	4 062 €	3 500 €				

* P.P.R.S. (Prime de Participation à la Recherche Scientifique), P.F.I. (Prime de Fonction Informatique)

agents PFI : moyenne pondérée
agents autres BAP G1 : moyenne SAENES CE et AAE
agents autres BAP G2 : maintien du régime indemnitaire perçu par l'agent concerné

DOCUMENT DE TRAVAIL
MISE EN PLACE DE L'IFSE
PERSONNELS ITRF

INGENIEURS D'ETUDES

BOP 214

Groupe de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels RIFSEEP	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	Minimum ministériel	dernière valeur minimale mensuelle au 30/11/2017	Agents percevant la PFI			Agents aux fonctions administratives ou équivalentes	
									Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proposition académique montant annuel IFSE	Effectif par grade
Groupe 1	IGE en services académiques : chef de division en rectorat chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau	6	IGE HC	1	1 = 29750€ non logés	5 258 €	5 300 €	929,16 €	1	11 150,00 €	0	11 992,00 €	
			IGE CN	5	1 = 19335€ logés N.A.S. 2 = 5250€		642,45 €	4	9 632,00 €	1	10 754,00 €		
Groupe 2	IGE en services académiques : adjoitné à un chef de division en rectorat chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel - fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1	25	IGE HC	4	1 = 27200€ non logés	5 258 €	4 460 €	517,11 €	3	9 335,00 €	1	12 128,00 €	
			IGE CN	18	1 = 17680€ logés N.A.S.		524,71 €	18	8 144,00 €	0	9 266,00 €		
G295	chef de division en DSDEN chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 chef de bureau de rectorat cadre transversal rattaché à la direction	4	IGE HC	0	2 = 4800€				0	9 035,00 €	0	9 806,00 €	
			IGE CN	4					1	7 844,00 €	3	7 457,00 €	
Groupe 3	IGE en services académiques : chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 chef de bureau en DSDEN	19	IGE HC	2	1 = 23800€ non logés	5 258 €	3 880 €	635,66 €	2	8 731,00 €	0	7 872,00 €	
			IGE CN	14	1 = 15470€ logés N.A.S. 2 = 4200€				7	7 555,00 €	7	5 994,00 €	

54

48

* P.P.R.S. (Prime de Participation à la Recherche Scientifique), P.F.I. (Prime de Fonction Informatique)

1 191 €

G1 PFI : moyenne pondérée des agents

G1 CN BAP J : maintien du régime indemnitaire perçu par l'agent concerné

G1 HC BAP J : moyenne du Groupe 2 des personnels administratifs DDS et AAHC

G2 PFI : constat d'une divergence dans la moyenne pondérée des agents percevant la PFI, ce qui conduit à appliquer un pas de 1200€ entre grade à l'identique au pas existant dans le G3 calculé sur la moyenne pondérée des agents (pas de 300€ entre G3 et G2bi) :

G2 équivalent BAP J : IGE CN alignement sur G2 AA ; IGE HC alignement sur G2 APA AAHC

G2 BIS équivalent BAP J : alignement sur G3 AA et APA

G3 PFI : moyenne pondérée des agents

G3 agents fonctions administratives : alignement sur G4 des personnels administratifs AA et APAE

DOCUMENT DE TRAVAIL
MISE EN PLACE DE L'IFSE
PERSONNELS ITRF

INGENIEURS DE RECHERCHE

BOP 214

Groupe de fonctions	Libellé	Nombre de postes	Grade	Effectif par grade	Plafonds annuels PUFSEEP 1 = IFSE / 2 = CIA	Montant indemnitaire moyen annuel versé en 2014 à l'éducation nationale	Minimum ministériel	dernière valeur minimale mensuelle au 30/11/2017	Agents percevant la PFI			agents aux fonctions administratives ou équivalentes	
									Effectif par grade	Proportion académique montant annuel IFSE	Effectif par grade	Proportion académique montant annuel IFSE	
Groupe 1 IGR en services académiques : chef de division ou directeur fonctionnel en rectoral chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau		4	IGR HC	2	1 = 35700€ non logés 2 = 23205€ logés N.A.S.	10 597 €	8 400 €	1 603,30 €	0	17 988,00 €	2	17 988,00 €	
			IGR IC	1				1 501,51 €	0	16 708,00 €	1	16 708,00 €	
			IGR 2C	1		2 = 6300€		1 481,65 €	0	15 628,00 €	1	15 628,00 €	
Groupe 2 IGR en services académiques : adjoit à un chef de division ou adjoit à un directeur fonctionnel en rectoral chef de division en OSDEN chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 chef de bureau en rectorat ou responsable d'une structure équivalente cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1		14	IGR HC	0	1 = 32300€ non logés 2 = 20995€ logés N.A.S.	10 597 €	7 200 €	0,00 €	0	14 662,00 €		13 856,00 €	
			IGR IC	3				1 097,08 €	2	14 612,00 €	1	12 992,00 €	
			IGR 2C	10		2 = 5700€		861,45 €	9	11 373,00 €	1	12 128,00 €	
Groupe 3 IGR en services académiques : chargé de mission responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel		2	IGR HC	0	1 = 29750€ non logés 2 = 19335€ logés N.A.S.	10 597 €	6 000 €	0,00 €	0	12 631,00 €			
			IGR IC	0				0,00 €	0	11 991,00 €			
			IGR 2C	1		2 = 5250€		955,50 €	1	11 231,00 €			

20

18

* P.P.R.S. (Prime de Participation à la Recherche Scientifique), P.F.I. (Prime de Fonction Informatique)

G1: agents percevant la PFI : en l'absence d'agents, alignement sur agents aux fonctions administratives ou équivalentes

agents PFI : moyenne pondérée pour les autres groupes

agents autres équivalent fonctions BAP J-G1: alignement sur le groupe G1 des personnels administratifs AENESR, DOS, AAHC et APAE BOP 214 pour IGR HC et IGR 2C. Pour IGR 1C: moyenne des IGR HC et IGR 2C.

agents autres équivalent fonctions BAP J : G2: alignement sur G2 des personnels administratifs AENESR, DOS, AAHC, APAE BOP 214 pour IGR HC et IGR 2C. Pour IGR 1C: moyenne des IGR HC et IGR 2C.

agents autres équivalent fonctions BAP J : aucun recrutement en G3.